

## I. FICHE SIGNALÉTIQUE DE PROJET PARR VSBG

PERIODE DE RAPPORTAGE : Janvier-décembre 2018

<b>Titre du projet</b>	<b>Projet D'Appui au Renforcement de la justice et des services de sécurité intérieure dans la Réponse aux VSBG en Côte d'Ivoire (PARR/VSBG)</b>
<b>Zones cibles</b>	Côte d'Ivoire : couverture régionale, zone ouest et sud-ouest, spécifiquement les régions du Cavally, Tonkpi, Guémon et San-pédro. Côte d'Ivoire : couverture nationale pour les 09 bureaux locaux d'assistance judiciaire et le GBVIMS
<b>Structures ciblées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 Commissariats de police et 17 brigades de gendarmerie de la zone cible</li> <li>• 36 Bureaux locaux d'assistance judiciaire et leur coordination</li> <li>• 20 Plateformes de lutte contre les VBG<sup>1</sup>, dont 10 dans la zone cible du projet.</li> </ul>
<b>Durée d'exécution</b>	30 mois (Novembre 2017- Avril 2020)
<b>Budget de l'action</b>	Budget estimatif total (US\$) : 1.091.906 Ressources allouées (US\$) : US Embassy : 990.049 et PNUD : 101.857
<b>Objectifs de l'action</b>	Le projet vise à contribuer à la réponse nationale aux défis des Violences Sexuelles Basées sur le Genre (VSBG), plus particulièrement à l'ouest de la Côte d'Ivoire, en capitalisant sur les acquis de programmes précédents et/ou en cours de mise en œuvre. De façon spécifique, le projet se propose de (i) Renforcer le professionnalisme des forces de sécurité intérieure dans la prise en charge des VSBG ; (ii) Renforcer l'efficacité de la justice en matière de prise en charge des cas de VSBG ; (iii) Renforcer la confiance des populations dans les instruments légaux mis en place pour leur protection ; (iv) Renforcer les capacités nationales et celles des services de sécurité en matière de coordination et de collecte d'information sur les VSBG.
<b>Structure d'exécution</b>	PNUD (DIM)
<b>Partenaires associés à la mise en œuvre</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ministère du Plan et du développement ;</li> <li>2. Ministère d'Etat, Ministère de la Défense (Le Commandement Supérieur de la Gendarmerie);</li> <li>3. Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (La Direction Générale de la Police Nationale);</li> <li>4. Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (La Direction des Affaires Civiles et Pénales);</li> <li>5. Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant et de la Solidarité (Le Comité National de Lutte contre les Violences basées sur le genre) ;</li> <li>6. Société civile (Association des femmes juristes à travers ses cliniques juridiques) ;</li> <li>7. Le Barreau.</li> </ol>
<b>Groupe(s) cible(s)</b>	La Direction Générale de la Police Nationale (DGPN), la Gendarmerie Nationale, les institutions judiciaires, les plateformes VBG.
<b>Bénéficiaires finaux</b>	Les fonctionnaires de police et de gendarmerie, les magistrats, officiers de police judiciaires et greffiers, les populations de Côte d'Ivoire, plus particulièrement celles de l'Ouest et sud-ouest.
<b>Résultats escomptés</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les services de sécurité intérieure assurent effectivement la sécurité, la protection et la prise en charge des victimes de VSBG ;</li> <li>2. Le système judiciaire est plus efficace dans la prise en charge judiciaire des victimes de VSBG ;</li> <li>3. Les populations connaissent leurs droits sur les VSBG, et sont conscientes des mécanismes légaux et judiciaires en place pour leur protection ;</li> <li>4. Les autorités nationales assurent la coordination, le suivi et l'évaluation des interventions en matière de VSBG y compris la collecte de données et le partage d'information</li> </ol>

<sup>1</sup> La plateforme de lutte contre les VBG est définie comme un cadre d'échange, de collaboration, de référence et de contre référence au niveau départemental entre les acteurs intervenant dans la lutte contre les VBG.

## RESUME EXECUTIF

La mission internationale de partage d'expériences menée avec les acteurs judiciaires (magistrats, policiers et gendarmes) sur la lutte contre les VSBG en République Démocratique du Congo (Kinshasa et Goma) et au Rwanda (Kigali) a eu pour avantage de renforcer comme souhaité, l'engagement du ministère de la justice et des droits de l'homme aux côtés des acteurs de la lutte contre les VBG. Cet engagement s'est traduit par la mise en œuvre d'une recommandation importante de la mission : la création de cellules de lutte contre les VBG au sein des juridictions ivoiriennes au travers d'une dépêche. Cet engagement s'est également traduit par une réactivité diligente de la direction des affaires civiles et pénales (DACP) lorsqu'elle a été saisie par l'experte VSBG pour une série de viol qui avaient eu lieu à Méagui, à l'ouest du pays et restée sans suite. Le présumé auteur d'une dizaine de viol a été arrêté sur un total de 34 viols documentés dans cette zone.

Dans la zone de couverture du projet, trente cas de viol ont été identifiés par les cliniques juridiques appuyées par le projet, et portés à la connaissance des autorités judiciaires. Parmi ces cas, 10 présumés auteurs ont été arrêtés par l'action conjointe des autorités judiciaires et des cliniques juridiques qui font le suivi des personnes survivantes. Les 30 personnes survivantes ont été orientés vers les bureaux locaux de l'assistance judiciaire qui bénéficient par ailleurs d'un appui du projet en termes d'équipements. En outre, les compétences des acteurs, judiciaires ont été renforcées au cours de l'atelier de formation des points focaux VBG des tribunaux qui ont pu mesurer la nécessité et l'importance de traiter les cas de VBG de façon spécifique et avec diligence, mais surtout d'améliorer la collecte des preuves. Au cours de cette session, ils ont par ailleurs pu échanger avec le directeur du laboratoire de la police scientifique qui leur a permis de comprendre le rôle important que cette police peut jouer en matière de collecte et d'administration de la preuve en matière de VSBG.

Un autre atelier avec les prestataires de santé a permis d'améliorer leurs connaissances dans la prise en charge clinique du viol et attiré leur attention sur le rôle important qu'ils jouent dans la collecte des preuves médico-légales pour la lutte contre l'impunité des auteurs. Cet atelier a été l'occasion de faire un plaidoyer pour l'engagement de ces prestataires de santé et surtout des médecins pour la délivrance gratuite du certificat médical pour les cas de viol. Les forces de sécurité quant à elles, pourront désormais contribuer de façon significative à la collecte des données VBG en Côte d'Ivoire pour la première fois avec la validation des outils du GBVIMS qui leur sont destinés. Enfin, le rapport de l'expert national sur l'identification des domaines de collaboration à améliorer entre la police judiciaire et la justice est disponible. Ce rapport laisse entrevoir que la lutte contre les violences sexuelles se heurte à un cadre législatif dont la pertinence reste problématique. Hormis le cadre législatif, la capacité réduite des acteurs du système répressif, l'inefficacité des pouvoirs de direction, de surveillance et de contrôle et l'absence d'interaction entre des acteurs judiciaires et extrajudiciaires de prise en charge des VSBG constituent des défis à relever. Les techniques d'enquête et de rassemblement des preuves constituent le défi de l'officier de police judiciaire. Ces différents aspects feront l'objet de sessions d'échanges entre les acteurs judiciaires. Les conclusions de ce rapport combinées à celles de la mission internationale de partage d'expérience permettront d'améliorer les modules de formation sur les VBSG dispensés dans le cadre de ce projet, mais aussi, dans les écoles de formation initiale des acteurs judiciaires (Magistrats, policiers et gendarmes).

## II. Etat annuel de la mise en œuvre (31 décembre 2018) et perspectives

Produits/Activités clés	Description	Progrès/Réalisations au 30 septembre 2018	Actions prévues dans les 3 prochains mois
<b>1. Les services de sécurité intérieure assurent effectivement la sécurité, la protection et la prise en charge des victimes de VBSG</b>			
1.1 Renforcement des capacités techniques des policiers et gendarmes en matière de VBSG	Mission internationale d'échange d'expérience et/ou de renforcement de capacités sur les VBSG	<p>1. Après plusieurs sessions d'échange entre les parties prenantes au projet, la RDC et le Rwanda ont été retenus comme destination de la mission. Elle s'est tenue du 13 au 24 novembre 2018 dans ces deux pays de l'Afrique Centrale. La mission a permis d'identifier les bonnes pratiques de ces pays dans la prise en charge judiciaire des VBSG et également de partager les bonnes pratiques ivoiriennes avec ces pays. Ainsi, elle a pu être relevé que des lois spéciales ont été adoptées dans ces pays sur les VBG qui raccourcissent les délais de poursuite et accordent l'assistance judiciaire gratuite aux victimes. Des centres intégrés de prise en charge des survivantes appelées « One stop center » ont été mis en place dans ces pays. Le rôle central dans ces centres est joué par le gender desk de la police qui coordonne les activités du centre. Le one stop center est doté d'un laboratoire d'analyse biologique qui fait différentes analyses dont le test d'ADN, et fourni ainsi les preuves médico-légales fiables.</p> <p>2. Les détails des différents constats sont consignés dans le rapport général de la mission en annexe.</p> <p>3. D'ores et déjà, il est noté, en application des enseignements de la mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✚ un engagement du ministère de la justice par la création de cellules de lutte contre les VBG au sein des tribunaux et sections de tribunaux ivoiriens et au sein de la Cour d'appel et désignation d'un point focal VBG à la DACP</li> <li>✚ au niveau de la police, acquisition du principe d'insertion des VBG dans le curricula de formation de la police (formation initiale et continue). Au niveau de la justice toujours, le principe d'intégration des VBG dans le curricula de la formation initiale des magistrats est acquis et les conditions de sa mise en œuvre sont en cours de discussions. Pour la formation Continue, des sessions de formation</li> </ul>	<p>-Restitution de la mission</p> <p>-Plaidoyer pour la mise en œuvre des recommandations</p>

Produits/Activités clés	Description	Progrès/Réalisations au 30 septembre 2018	Actions prévues dans les 3 prochains mois
		<p>sous forme de séminaire seront organisées grâce à l'appui des partenaires à l'endroit des magistrats en fonction.</p>	
	<p>Formation des policiers et gendarmes aux VSBG</p>	<p>1.Mission d'analyse situationnelle menée en février 2018 a permis d'évaluer les besoins en formation dans 23 services de sécurité de 13 départements des régions de San pedro, du Cavally, du Tonkpi, et du Guemon. -Les chefs des services rencontrés ont proposé un effectif de 965 policiers et gendarmes à former en VSBG</p> <p>2.Collecte et examen des profils des participants et validation de la liste des participants en cours.</p>	<p>-Tenue des sessions de formation</p>
<p>1.2 Construction et équipement de Gender desks au sein des commissariats et brigades de gendarmerie</p>	<p>Mise en place et équipement des bureaux de genre dans 12 commissariats et gendarmeries</p>	<p>1. La réunion du comité technique du 10 avril 2018 a permis de valider les propositions de sites faites par la mission d'analyse situationnelle. 08 brigades de gendarmerie et 04 commissariats de police ont été retenus pour abriter les 12 gender desks. Ce sont : les Brigades de gendarmerie de Man, Sangouiné, Zouhan-Hounien, Blolequin, Taï, Kouibly, Sipilou et Tabou et les commissariats de police de Danané, Toulepleu, Biankouma et le 2ème arrondissement de San pedro.</p> <p>2. Les équipements ont été acquis. Les entreprises ont été sélectionnées pour les différents travaux de réhabilitation/ construction qui devraient commencer en janvier 2019.</p>	<p>-Construction/ réhabilitation des gender desks</p>
<p><b>2. Le système judiciaire est plus efficace dans la prise en charge juridique et judiciaire des victimes de VSBG</b></p>			
<p>2.1 Renforcement de la coopération et la coordination entre police et justice dans le traitement des VSBG.</p>	<p>Expertise nationale / internationale pour identifier les domaines de renforcement de la coopération et la coordination des actions entre la police et le pouvoir judiciaire.</p>	<p>1.Expert recrutée. Rapport de l'expertise nationale déterminant les domaines de renforcement de la coopération et la coordination des actions entre la police judiciaire et le pouvoir judiciaire, disponible.</p> <p>2.Domaines à renforcer : cadre législatif à réviser pour tenir compte de la question spécifique des VBG ; capacités des acteurs du système répressif ; pouvoirs de direction inefficaces, de surveillance et de contrôle non encore effectifs et interaction entre des acteurs judiciaires et extrajudiciaires de prise en charge des VBG inexistante. Les techniques d'enquête et de rassemblement des preuves constitue le défi de l'OPJ.</p>	<p>-Atelier de restitution du rapport</p>

Produits/Activités clés	Description	Progrès/Réalisations au 30 septembre 2018	Actions prévues dans les 3 prochains mois
2.2 Renforcement et/ou spécialisation de la justice en matière de VSBG	Appui à l'équipement des bureaux locaux d'aide juridique (BLAJ)	1. Bureaux locaux d'assistance judiciaire ont tous été créés dans la zone de couverture. Etat des besoins en équipements des bureaux identifié, 2. Equipements acquis	- Remise des équipements aux bénéficiaires - Appui à l'opérationnalisation des BLAJ - Suivi des actions des BLAJ
	Ateliers de formation pour les points focaux sur le genre des tribunaux et / ou des gestionnaires des bureaux d'aide juridique (voir l'annexe 2)	1. 13 Magistrats (procureurs, avocats généraux, juges d'instruction, substituts du procureur, présidents de chambre) formés (dont 01 femme) pour la première fois sur les VBG. Cette formation leur a permis de prendre l'ampleur de leur rôle dans la lutte contre les VBG. Ils se sont engagés à s'impliquer davantage dans la lutte, à mieux collaborer avec les plateformes de lutte contre les VBG et ont tous sollicité la désignation de points focaux VBG dans les juridictions ivoiriennes pour mieux faire le suivi.	- Restitution de la formation - Suivi des activités des points focaux et des BLAJ  - Suivi des actions des magistrats points focaux VBG
<b>3. Les populations connaissent l'importance de la loi en matière de VSBG, et ont recours aux mécanismes légaux en place pour leur protection</b>			
3.1 sensibilisation des communautés, hommes et femmes	Confection d'affiches et outils de CCC	1. Sur la base des recommandations de l'analyse situationnelle conduite en début de projet, une convention de partenariat a été signée avec l'AFJCI le 28 Août 2018 à l'Ambassade des Etats Unis pour et l'accompagnement médicale et juridique des personnes survivantes et la sensibilisation des populations sur les lois les protégeant ainsi que sur la connaissance des procédures judiciaires. Ces sensibilisations se font aussi par la confection et la diffusion de spots radios/ télévisés.	- Sensibilisation - Accompagnement médico-légal, juridique et judiciaire des victimes, confection et diffusion de Spots radios, - Mission de suivi et de collecte de données statistiques auprès des cliniques juridiques.
	Forums publics de sensibilisation par les cliniques juridiques ou associations de société civile		
	Confection et diffusion de spots audio avec les radios de proximité		

Produits/Activités clés	Description	Progrès/Réalisations au 30 septembre 2018	Actions prévues dans les 3 prochains mois
3.2 Assistance juridique et monitoring	Fonds d'appui au renforcement des capacités des cliniques juridiques pour l'accompagnement médico-légal, juridique et judiciaire des victimes	2. La mise en œuvre des activités par l'AFJCI a permis d'enregistrer 30 Cas de violences sexuelles bénéficiant de l'assistance juridique des cliniques juridiques dont 10 présumés auteurs arrêtés et mis en détention préventive.	
	Extension du centre d'appels du ministère de la Justice	1. Processus d'extension du centre d'appel en cours	-Finalisation de l'extension du centre d'appel
<b>4. Les autorités nationales assurent la coordination, le suivi et l'évaluation des interventions en matière de VSBG y compris la collecte de données et le partage d'information</b>			
4.2 Appui à la collecte de données	Atelier sur la standardisation et l'harmonisation des outils de collecte et des services de sécurité interne de la GBV IMS	<p>1. Atelier tenu avec 24 participants dont 12 femmes, et outils de collecte validés.</p> <p>2. Un circuit de partage de l'information des gender desks vers la direction des statistiques du ministère en charge de la famille proposé et validé par les participants.</p>	<p>-Plaidoyer pour la prise d'une note de service par les hautes hiérarchies de la gendarmerie et de la police à l'effet d'instituer l'utilisation du formulaire dans les services de sécurité intérieure</p> <p>-Duplication et diffusion de l'outil de collecte au sein des services de sécurité intérieure, et formation à l'utilisation</p>

Produits/Activités clés	Description	Progrès/Réalisations au 30 septembre 2018	Actions prévues dans les 3 prochains mois
	Acquisition de matériel informatique pour des plates-formes VBG et des outils de collecte de données pour les postes de police et les postes de police	<p><b>1.</b> La mission d'analyse situationnelle a constaté qu'il existe 10 plateformes VBG dans les 13 départements visités par la mission, mais elles ne sont pas toutes actives. D'où la nécessité de réactiver les autres plateformes. Des échanges dans ce sens doivent donc être menés avec le Ministère en charge de la Femme ayant le lead en la matière</p> <p><b>2.</b> Equipements acquis réceptionnés Par le PNUD</p>	-Remise des équipements aux plateformes VBG
	Formation des acteurs des plates-formes sur les outils du GBV IMS et des mécanismes de collecte de données et des prestataires de santé	<p><b>1.</b> 20 points focaux VBG des plateformes de lutte contre les VBG formés (dont 04 femmes) sur le GBV IMS pour enregistrer les données fiables, mener des sensibilisations et faire la prise en charge des personnes survivantes de VBG, ont été formés.</p> <p><b>2.</b> 22 prestataires de santé (Médecins, sages-femmes, infirmier) dont 04 femmes formés sur la prise en charge clinique du viol pour offrir une prise en charge médicale de qualité aux personnes survivantes et contribuer efficacement à la production de preuves médico-légales de qualité</p> <p>05 participantes étaient des femmes.</p>	-Fourniture pour soutenir le développement d'outils de collecte et de communication de données sur les SGBV dans les services de sécurité, les services médicaux, au niveau central, et leur publication et distribution sur tout le territoire

### **III. Durabilité et Synergies avec d'autres actions**

La durabilité est garantie par la synergie d'actions avec les partenaires nationaux qui commencent à s'approprier le projet. En Effet, le comité national de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles en charge des plateformes de lutte contre les VBG, mais aussi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les VSBG ainsi que la direction des études, de la planification et des études et des statistiques en charge du GBV IMS au ministère de la femme associent systématiquement l'experte VSBG à toutes leurs activités. Le Ministère de la justice et des droits de l'Homme facilite l'accès à la Justice pour les personnes survivantes de VSBG à travers le centre d'appel et les BLAJ qui sont des structures étatiques travaillant en synergie avec les cliniques juridiques. Ces structures étatiques sont appuyées par les cliniques juridiques qui leur réfèrent les cas de VSBG et font le suivi des procédures, mais aussi, qui font la communication pour la promotion de ces centres. Par ailleurs, L'engagement du ministère de la justice à travers la direction des affaires civiles et pénales du MJDH est marqué par la prise d'une dépêche portant création d'une cellule de lutte contre les VBG au sein des tribunaux et des cours d'appel de Côte d'Ivoire.

En matière de collecte des données, le ministère de la Femme, de la famille, et de l'enfant à travers la direction des études de la planification et des statistiques qui abrite la base de données du GBV IMS a été un acteur central de l'atelier sur la standardisation et l'harmonisation de l'outil de collecte VBG pour les forces de sécurité. De plus, cette direction bénéficie de l'appui du projet en termes d'équipements informatiques pour une collecte optimale des données VSBG. L'UNFPA collabore à la mise en œuvre du projet à travers sa participation aux différentes activités du projet et l'association de l'experte VSBG à leurs différentes initiatives.

Les actions du PARRVSBG s'inscrivent dans le programme global du PNUD en faveur de la paix durable et de la cohésion sociale ; et complètent ses actions en matière de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, et au renforcement de l'accès à la justice et à la protection des droits de l'homme. Aussi, l'équipe projet est appuyée dans ses actions par le conseiller juridique Etat de droit et droits de l'homme du PNUD, par l'équipe d'experts juridique et violences sexuelles liées au conflit ainsi que par l'équipe du PNUD.

### **IV. Difficultés et risques**

La difficulté majeure était liée aux mouvements d'affectation des fonctionnaires de la gendarmerie, de la police et des magistrats qui ont retardé les sessions de formation surtout à l'endroit des forces de sécurité. Cela a eu pour conséquence une replanification des formations, pourtant initialement prévus pour être tenus plus tôt.

### **V. Changements intervenus dans la mise en œuvre**

A ce jour, la mise en œuvre du projet n'enregistre aucun changement de nature à en affecter les objectifs.

### **VI. Gestion, suivi et évaluation**

A l'entame et en attendant le recrutement de l'experte VSBG, les activités opérationnelles de terrain ont été suivies par le Coordonnateur National du projet, aidé en cela par l'équipe opérationnelle de terrain du PNUD basée à Guiglo (zone d'implantation du projet). L'experte VSBG est opérationnelle depuis le 1er avril 2018. Elle complète l'équipe de mise en œuvre qui est par ailleurs composée d'un Coordonnateur National, ainsi qu'un Assistant Administratif et Financier et un Chauffeur.



## VII. Exécution budgétaire

Produits	Activités clés	Budget prévisionnel (USD)	Dépenses au 31/12/2018 (USD)	Solde (USD)	Taux d'exécution
<b>1. Les services de sécurité intérieure assurent effectivement la sécurité, la protection et la prise en charge des victimes de VSBG</b>	1.1 Renforcement des capacités techniques des policiers et gendarmes en matière de VSBG	62 050	25 332	36 718	40,82%
	1.2 Construction et équipement de Gender desks au sein des commissariats et brigades de gendarmerie	240 400	51 584	188 816	21,46%
<b>Total produit 1</b>		<b>302 450</b>	<b>76 916</b>	<b>225 534</b>	<b>25,43%</b>
<b>2. Le système judiciaire est plus efficace dans la prise en charge juridique et judiciaire des victimes de VSBG</b>	2.1 Renforcement de la coopération et la coordination entre police et justice dans le traitement des VSBG	140 400	10 739	129 661	7,65%
	2.2 Renforcement et/ou spécialisation de la justice en matière de VSBG	109 800	119 547	-9 747	108,88%
<b>Total produit 2</b>		<b>250 200</b>	<b>130 286</b>	<b>119 914</b>	<b>52,07%</b>
<b>3. Les populations connaissent l'importance de la loi en matière de VSBG, et ont recours aux mécanismes légaux en place pour leur protection</b>	3.1 sensibilisations des communautés, hommes et femmes	69 000	0	69 000	0,00%
	3.2 Assistance juridique et monitoring	85 000	44 280	40 720	52,09%
<b>Total produit 3</b>		<b>154 000</b>	<b>44 280</b>	<b>109 720</b>	<b>28,75%</b>
<b>4. Les autorités nationales assurent la coordination, le suivi et l'évaluation des interventions en matière de VSBG y compris la collecte de données et le partage d'information</b>	4.1 Appui au renforcement des capacités de coordination du SGI	50 000	0	50 000	0,00%
	4.2 Appui à la collecte de données	83 200	74 436	8 764	89,47%
<b>Total produit 4</b>		<b>133 200</b>	<b>74 436</b>	<b>58 764</b>	<b>55,88%</b>
<b>5. Gestion du projet</b>	5.1 Ressources humaines	150 000	91 408	58 592	60,94%
	5.2 Equipements, fonctionnement	6 600	5 899	701	89,38%
	5.3 Suivi évaluation, visibilité	22 119	7 049	15 070	31,87%
<b>Total produit 5</b>		<b>178 719</b>	<b>104 356</b>	<b>74 363</b>	<b>58,39%</b>
<b>(1) Total des coûts programmables</b>		<b>1 018 569</b>	<b>430 274</b>	<b>588 295</b>	<b>42,24%</b>
<b>(4) Administration et gestion encourus par l'ambassade américaine (8%)</b>		<b>81 486</b>	<b>34 422</b>	<b>47 064</b>	<b>42,24%</b>
<b>(6) Coût total du projet</b>		<b>1 100 055</b>	<b>464 696</b>	<b>635 359</b>	<b>42,24%</b>

## **VIII. Annexes**

1. Convention signée avec l'AFJCI
2. Rapport atelier de Bassam contenant le formulaire de collecte de données VBG pour les forces de sécurité validé
3. Rapport de l'atelier de formation des point focaux VBG des plateformes de lutte contre les VBG sur le GBV IMS
4. Rapport atelier de formation des prestataires de santé sur la prise en charge clinique du viol
5. Rapport de la mission internationale de partage d'expérience sur la prise en charge juridique et judiciaire des VSBG
6. Rapport de l'atelier de formation des points focaux genre des tribunaux et des bureaux d'assistance judiciaire sur les VBG
7. Rapport de l'expertise national sur l'identification des domaines de compétence à renforcer entre la police judiciaire et la justice
8. Dépêche n°009 du 08 janvier 2019 du DACP créant les cellules de lutte contre les VBG au sein des tribunaux et parquet de Côte d'Ivoire